Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

387

CONFIDENTIEL

Genève, le 14 février 2014

A
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
Rabat

Destinataires principaux : -CAB -MD - SG -DG8.1 - DG8.3

Objet : Situation dans les camps de Tindouf.
Réf. : V/F n° 103/SG.4 du 4 février 2014

Comme suite à votre correspondance citée en référence, au sujet de la situation dans les camps de Tindouf, j'ai l'honneur de vous informer que cette Mission a entrepris les démarches suivantes:

* Note au Haut Commissaire aux Réfugiés (copie ci-jointe).

* Note à la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme (copie ci-jointe)

* Communication au Rapporteur spécial sur les exécutions extra-judiciaires, sommaires ou arbitraires (copie ci-jointe).

* Communication au Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de rassemblement pacifique et d'association (copie ci-jointe).

Par ailleurs, cette Mission est en contact avec les ONG africaines qui soutiennent notre pays afin de les mobiliser pour entreprendre les actions suivantes:

- introduire des communications auprès des procédures spéciales et saisir le HCDH.
- assurer la diffusion auprès de leurs réseaux.
- prévoir des interpellations et des interventions lors de la session de la 25ème session du CDH.

A cet égard, il y a lieu de signaler que cette Mission a constaté dernièrement chez ces ONG une certaine baisse d'intérêt pour le Maroc en raison de la non satisfaction de leurs attentes en matière de soutien financier .

Très haute considération

Le Chargé d'Affaires a.i.

Said Ahouga

Mission Permanente du Royaume du Maroc Genève

Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

382

Genève, le 14 février 2014

Madame la Haut Commissaire,

Les camps de Tindouf en Algérie ont connu récemment un mouvement de protestation populaire, déclenché à la suite de l'assassinat, par des éléments de l'armée algérienne, de deux jeunes commerçants sahraouis habitants des camps , en l'occurrence **M. Khatri Ould Ahmedha Ould Khandoud** et **Mohamed Ould Aliyenne Ould Abih**, qui appartenaient à la tribu Rguibat.

L'assassinat des deux victimes, âgées de 20 et 23 ans, est intervenu le 5 janvier 2014, précisément dans la région de "Oudyat Toutret", alors qu'ils tentaient de traverser les frontières algéro-mauritanienne. Les deux victimes étaient accompagnées de Maichane Salek Al Boukhari qui a été grièvement blessé et dont le sort demeure inconnu.

Les familles des victimes ont constaté, lors de la procédure d'identification des corps à la morgue de l'hôpital de Tindouf, la présence de plusieurs balles réelles sur les corps de leurs fils défunts. Ce qui les a poussé à refuser catégoriquement de récupérer les dépouilles des victimes et exiger l'ouverture urgente d'une enquête pour révéler la vérité des circonstances de cette mort. Ils ont également adressé une lettre au Secrétaire Général des Nation Unis, M. Ban ki Moon à ce sujet.

Suite à ce crime, plusieurs dizaines de Sahraouis ont dressé un camp en face du siège du polisario dans les camps de Tindouf pour dénoncer les abus du polisario contre les sahraouis vivants dans les camps. Ils ont notamment occupé, les 23 et 24 janvier 2014, le siège de la sécurité du campement dit « Smara ».

Cette manifestation, à laquelle ont participé des femmes et des enfants, a été réprimée de manière brutale par les forces du polisario, faisant plusieurs blessés, ainsi que des dégâts matériels importants, notamment sur des véhicules. La tension est montée d'un cran, particulièrement au camp dit « Smara », où des manifestants ont chassé le premier responsable sécuritaire du polisario.

Mme Navi Pillay
Haut Commissaire aux Droits de l'Homme
Genève

Devant le black-out total imposé par la direction du polisario, des dizaines de personnes, dont Abdelhaye Liman et Lmaarouf Ould Hamdi, qui campent devant la représentation du HCR à Rabouni, ont entamé une grève de la faim illimitée. Leur rencontre avec la représentante du bureau local du HCR, n'a abouti à aucune solution quant à leurs revendications qui sont celles de tous les habitants des camps de Tindouf et qui visent une levée des restrictions de déplacement qui leur sont imposées.

Compte tenu de la gravité de ces évènements, je vous saurai gré de l'attention que le Haut Commissariat voudra bien accorder à cette affaire qui indique une partie des violations des droits des populations des camps de Tindouf.

Veuillez agréer, Madame la Haut Commissaire, l'assurance de ma haute considération.

Le Chargé d'Affaires a.i.

Saïd Ahouga

Mission Permanente du Royaume du Maroc
Genève

Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

383

Genève, le 14 février 2014

Monsieur le Rapporteur spécial,

J'ai l'honneur de vous adresser la communication, ci-après, au sujet de la répression brutale qui vise des manifestations pacifiques dans les camps de Tindouf, au sud-ouest de l'Algérie sous contrôle du polisario.

En date du 21 janvier 2014, un groupe de près de 400 habitants des camps de Tindouf ont organisé une manifestation pacifique devant le Siège du Haut Commissariat pour les Réfugiés pour dénoncer l'assassinat par des militaires algériens de deux jeunes commerçants sahraouis, âgés de 20 et 23 ans, vivant dans les camps de Tindouf, en l'occurrence MM. Khatri Ould Hammadha Ould Khandoud et Mohamed Ould Aliyenne Ould Abbih.

Ces derniers ont trouvé la mort, le dimanche 5 janvier 2014, par des tirs de balles réelles en tentant de traverser, à bord de leur véhicule, les frontières algéro-mauritaniennes. Une troisième personne les accompagnant, M. Maichane Salek Al boukhari, a été grièvement blessée et son sort demeure jusqu'à présent inconnu.

Les familles des victimes ont constaté, lors de la procédure d'identification des corps à la morgue de l'hôpital de Tindouf, la présence de plusieurs balles réelles sur les corps de leurs fils défunts. Ce qui les a poussé à refuser catégoriquement de récupérer les dépouilles des victimes et revendiqué l'ouverture urgente d'une enquête pour révéler la vérité des circonstances de cette mort. Ils ont également adressé une lettre au Secrétaire Général des Nation Unis, M. Ban ki Moon à ce sujet.

Plusieurs autres manifestations ont eu lieu dans les camps pour dénoncer les abus du polisario contre les sahraouis vivants dans les camps, allant jusqu'à l'occupation, les 23 et 24 janvier 2014, du siège de la sécurité du campement dit «Smara ».

Ces manifestations, auxquelles ont participé des femmes et des enfants, ont été réprimées de manière brutale par les forces de sécurité du polisario, faisant plusieurs blessés, ainsi que des dégâts matériels important, notamment sur des véhicules.

Monsieur Maina Kiai
Rapporteur spéciale sur les droits à la liberté de rassemblement pacifique et d'association
Email : freeassembly@ohchr.org

Devant le black-out total imposé par la direction du polisario, des dizaines de personnes, dont Abdelhaye Liman et Lmaarouf Ould Hamdi, qui campent devant la représentation du HCR à Rabouni, ont entamé une grève de faim illimitée. Malgré leur rencontre avec la représentante du bureau local du HCR, qui n'a abouti à aucune solution quant à leurs revendications qui sont celles de tous les habitants des camps de Tindouf et qui visent une levée des restrictions de déplacement qui leur sont imposées, ils ont également demandé à rencontrer le patron du HCR en Algérie qui a décliné leur demande.

Gravement préoccupé par les violations des droits de l'Homme des personnes séquestrées dans les camps de Tindouf dans le sud-ouest algérien sous contrôle du polisario, le Maroc sollicite votre intervention, dans le cadre de votre mandat relatif aux droits à la liberté de rassemblement pacifique et d'association, pour diligenter une enquête sur ces violations afin d'établir la vérité et demander aux autorités algériennes d'assurer la protection de ces populations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Rapporteur spécial, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Chargé d'Affaires a.i.

Saïd Ahouga

Mission Permanente du Royaume du Maroc
Genève

Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

384

Genève, le 14 février 2014

Monsieur le Rapporteur spécial,

J'ai l'honneur de vous adresser la communication, ci-après, au sujet de l'assassinat par des militaires algériens de deux jeunes commerçants sahraouies, âgés de 20 et 23 ans, vivant dans les camps de Tindouf, en l'occurrence **M. Khatri Ould Ahmedha Ould Khandoud** et **Mohamed Ould Aliyenne Ould Abih**, qui appartenaient à la tribu Rguibat.

L'assassinat des deux victimes, âgées de 20 et 23 ans, est intervenu le 5 janvier 2014, précisément dans la région de "Oudyat Toutret", alors qu'ils tentaient de traverser les frontières algéro-mauritanienne. Les deux victimes étaient accompagnées de Maichane Salek Al Boukhari qui a été grièvement blessé et dont le sort demeure inconnu.

Les deux victimes étaient à bord d'une voiture, lorsqu'ils ont trouvé la mort par balles réelles, tirées sans sommation. Une troisième personne qui les accompagnait, M. Maichane Salek Al boukhari, a été grièvement blessé.et son sort demeure jusqu'à présent inconnu.

Les familles des victimes ont constaté, lors de la procédure d'identification des corps à la morgue de l'hôpital de Tindouf, la présence de plusieurs balles réelles sur les corps de leurs fils défunts. Ce qui les a poussé à refuser catégoriquement de récupérer les dépouilles des victimes et revendiqué l'ouverture urgente d'une enquête pour révéler la vérité des circonstances de cette mort. Ils ont également adressé une lettre au Secrétaire Général des Nation Unis, M. Ban ki Moon à ce sujet.

Soucieux de la protection des droits de l'Homme des personnes séquestrées dans les camps de Tindouf dans le sud-ouest algérien sous contrôle du polisario, le Maroc sollicite votre intervention, auprès des autorités algériennes, dans le cadre de votre mandat relatif aux exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, pour diligenter une enquête sur les circonstances de cet assassinat afin d'établir la vérité sur ce drame tragique et présenter les responsables à la justice algérienne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Rapporteur spécial, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Chargé d'Affaires a.i.

Saïd Ahouga

M. Christofer Heyns

Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

<u>Email</u> : eje@ohchr.org

Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève

385

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Genève, le 14 février 2014

Monsieur le Haut Commissaire,

Les camps de Tindouf en Algérie ont connu récemment un mouvement de protestation populaire, déclenché à la suite de l'assassinat, par des éléments de l'armée algérienne, de deux jeunes commerçants sahraouis habitants des camps , en l'occurrence **M. Khatri Ould Ahmedha Ould Khandoud** et **Mohamed Ould Aliyenne Ould Abih**, qui appartenaient à la tribu Rguibat.

L'assassinat des deux victimes, âgées de 20 et 23 ans, est intervenu le 5 janvier 2014, précisément dans la région de "Oudyat Toutret", alors qu'ils tentaient de traverser les frontières algéro-mauritanienne. Les deux victimes étaient accompagnées de Maichane Salek Al Boukhari qui a été grièvement blessé et dont le sort demeure inconnu.

Les familles des victimes ont constaté, lors de la procédure d'identification des corps à la morgue de l'hôpital de Tindouf, la présence de plusieurs balles réelles sur les corps de leurs fils défunts. Ce qui les a poussé à refuser catégoriquement de récupérer les dépouilles des victimes et exiger l'ouverture urgente d'une enquête pour révéler la vérité des circonstances de cette mort. Ils ont également adressé une lettre au Secrétaire Général des Nation Unis, M. Ban ki Moon à ce sujet.

Suite à ce crime, plusieurs dizaines de Sahraouis ont dressé un camp en face du siège du polisario dans les camps de Tindouf pour dénoncer les abus du polisario contre les sahraouis vivants dans les camps. Ils ont notamment occupé, les 23 et 24 janvier 2014, le siège de la sécurité du campement dit « Smara ».

Cette manifestation, à laquelle ont participé des femmes et des enfants, a été réprimée de manière brutale par les forces du polisario, faisant plusieurs blessés, ainsi que des dégâts matériels importants, notamment sur des véhicules. La tension est montée d'un cran, particulièrement au camp dit « Smara », où des manifestants ont chassé le premier responsable sécuritaire du polisario.

Mr. Antonio Guterres
Haut Commissaire aux Réfugiés
Genève

Devant le black-out total imposé par la direction du polisario, des dizaines de personnes, dont Abdelhaye Liman et Lmaarouf Ould Hamdi, qui campent devant la représentation du HCR à Rabouni, ont entamé une grève de la faim illimitée. Leur rencontre avec la représentante du bureau local du HCR, n'ayant abouti à aucune solution à leurs revendications qui sont celles de tous les habitants des camps de Tindouf et qui visent une levée des restrictions de déplacement qui leur sont imposées, ils ont demandé à rencontrer le représentant du HCR à Alger.

La gravité de ces évènements met en exergue, si besoin est, une partie des violations des droits des populations des camps de Tindouf ainsi que le besoin de leur assurer la protection requise.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurai gré de tout élément d'information sur les mesures que le Haut Commissariat aux Réfugiés voudra bien diligenter à ce sujet, à travers ses représentations à Tindouf et à Alger, conformément aux responsabilités de protection internationale qui lui incombent de par son mandat.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut Commissaire, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Chargé d'Affaires a.i.

Said Ahouga

Mission Permanente du Royaume du Maroc
Genève

Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

386

Genève, le 14 février 2014

Monsieur le Haut Commissaire,

Les camps de Tindouf en Algérie ont connu récemment un mouvement de protestation populaire, déclenché à la suite de l'assassinat, par des éléments de l'armée algérienne, de deux jeunes commerçants sahraouis habitants des camps , en l'occurrence **M. Khatri Ould Ahmedha Ould Khandoud** et **Mohamed Ould Aliyenne Ould Abih**, qui appartenaient à la tribu Rguibat.

L'assassinat des deux victimes, âgées de 20 et 23 ans, est intervenu le 5 janvier 2014, précisément dans la région de "Oudyat Toutret", alors qu'ils tentaient de traverser les frontières algéro-mauritanienne. Les deux victimes étaient accompagnées de Maichane Salek Al Boukhari qui a été grièvement blessé et dont le sort demeure inconnu.

Les familles des victimes ont constaté, lors de la procédure d'identification des corps à la morgue de l'hôpital de Tindouf, la présence de plusieurs balles réelles sur les corps de leurs fils défunts. Ce qui les a poussé à refuser catégoriquement de récupérer les dépouilles des victimes et exiger l'ouverture urgente d'une enquête pour révéler la vérité des circonstances de cette mort. Ils ont également adressé une lettre au Secrétaire Général des Nation Unis, M. Ban ki Moon à ce sujet.

Suite à ce crime, plusieurs dizaines de Sahraouis ont dressé un camp en face du siège du polisario dans les camps de Tindouf pour dénoncer les abus du polisario contre les sahraouis vivants dans les camps. Ils ont notamment occupé, les 23 et 24 janvier 2014, le siège de la sécurité du campement dit « Smara ».

Cette manifestation, à laquelle ont participé des femmes et des enfants, a été réprimée de manière brutale par les forces du polisario, faisant plusieurs blessés, ainsi que des dégâts matériels importants, notamment sur des véhicules. La tension est montée d'un cran, particulièrement au camp dit « Smara », où des manifestants ont chassé le premier responsable sécuritaire du polisario.

Haut Commissariat aux Réfugiés
Direction MENA
Genève

Devant le black-out total imposé par la direction du polisario, des dizaines de personnes, dont Abdelhaye Liman et Lmaarouf Ould Hamdi, qui campent devant la représentation du HCR à Rabouni, ont entamé une grève de la faim illimitée. Leur rencontre avec la représentante du bureau local du HCR, n'ayant abouti à aucune solution à leurs revendications qui sont celles de tous les habitants des camps de Tindouf et qui visent une levée des restrictions de déplacement qui leur sont imposées, ils ont demandé à rencontrer le représentant du HCR à Alger.

La gravité de ces évènements met en exergue, si besoin est, une partie des violations des droits des populations des camps de Tindouf ainsi que le besoin de leur assurer la protection requise.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurai gré de tout élément d'information sur les mesures que le Haut Commissariat aux Réfugiés voudra bien diligenter à ce sujet, à travers ses représentations à Tindouf et à Alger, conformément aux responsabilités de protection internationale qui lui incombent de par son mandat.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut Commissaire, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Chargé d'Affaires a.i.

Said Ahouga

Mission Permanente du Royaume du Maroc
Genève